Caritas
Archidiocèse de Rabat

POLITIQUE DE PROTECTION DES MINEURS ET DES ADULTES VULNÉRABLES

www.caritas.ma
+212 5 37 72 79 98
caritas.rabat@caritas.ma
Caritas Diocésaine de Rabat
13, avenue Al Alouiyine,
Quartier Hassan - B.P. 413
R.P. 10001 - Rabat - Maroc

Caritas Diocésaine de Rabat est déterminée à protéger la sécurité et la dignité de chaque personne.

Caritas Diocésaine de Rabat est déterminée à en faire de même pour chaque membre du personnel, bénévole ou sympathisant dans l'exercice de ses fonctions.

Caritas Diocésaine de Rabat prend très au sérieux la protection et l'intégrité et s'engage à lutter contre toutes les formes d'abus et d'exploitation, quel qu'en soit l'auteur, quel que soit le lieu où les mauvais traitements se produisent. Chaque enfant et chaque adulte qui viennent à nous a le droit d'être reçu dans une ambiance sécurisée.

Objectif

La Caritas Diocésaine de Rabat reconnaît le droit des mineurs (0-18 ans) et des adultes vulnérables à être protégés, quel que soit leur sexe, leur ethnie, leur culture ou leur handicap. Caritas reconnaît les possibles dynamiques de pouvoir, inhérents au travail avec les mineurs et les adultes vulnérables, et le risque potentiel d'abus et d'exploitation de ces personnes des intervenants de Caritas.

La Caritas Diocésaine de Rabat s'engage à créer et maintenir une ambiance sécurisée qui mette en avant ses valeurs fondamentales et permette de prévenir les abus et l'exploitation des personnes. Les intervenants de Caritas sont appelés à préserver la dignité de tous ceux avec qui ils entrent en contact, en faisant preuve à tout moment d'un comportement personnel et professionnel irréprochable. Ils sont également appelés à servir de manière intègre et à promouvoir une bonne entente dans l'exercice de leurs responsabilités.

Caritas reconnaît le caractère particulier des besoins des mineurs et des adultes vulnérables, et s'engage en conséquence à créer et maintenir une ambiance sécurisée qui permette protéger leur intégrité.

Portée

Cette politique s'applique directement aux intervenants de Caritas Diocésaine de Rabat, c'est-à-dire, à toute personne qui accueille ou agit au nom d'un de nos Points d'intervention, que cette personne soit bénévole, volontaire, stagiaire, salariés, responsable du Point

d'intervention, mais aussi prestataire de service ou partenaire du Point d'intervention.

La protection des mineurs et des adultes vulnérables

La Caritas Diocésaine de Rabat interdit toute forme d'exploitation et d'abus, à savoir :

Il est interdit aux intervenants de Caritas d'engager une activité sexuelle avec des enfants. L'erreur concernant l'âge du mineur ne peut être invoquée comme argument de défense.

Il est interdit aux intervenants de Caritas de causer tout préjudice physique ou émotionnel aux enfants et aux adultes vulnérables.

L'échange d'argent, d'emploi, de marchandises ou de services contre des rapports sexuels, y compris des faveurs sexuelles, est interdit au personnel et aux intervenants de Caritas.

Toute forme de comportement humiliant, dégradant ou à caractère d'exploitation à l'égard des mineurs, des femmes et des adultes vulnérables est interdite au personnel et aux associés de Caritas.

Il est interdit au personnel et aux associés de Caritas d'utiliser leur position dominante ou leurs fonctions pour refuser une assistance ou des services, ou accorder un traitement préférentiel.

Il est interdit aux intervenants de Caritas d'utiliser leur position dominante ou leurs fonctions pour requérir ou demander un paiement, un privilège ou tout autre bénéfice.

Il est interdit au personnel et aux associés de Caritas de s'impliquer dans la traite des personnes, sous toutes ses formes.

Dans le même esprit, il est fortement déconseillé aux intervenants de Caritas de nouer des relations sexuelles avec les personnes avec lesquelles ils travaillent, compte tenu du rapport de forces par définition inégal. Ce type de relations est contraire aux principes et aux valeurs de Caritas et affaiblit la crédibilité et l'intégrité de son travail.

Prévention

La Caritas Diocésaine de Rabat adhère aux normes les plus rigoureuses en matière de ressources humaines et de recrutement, en vue de protéger les personnes avec lesquelles nous travaillons de toute forme d'exploitation et d'abus. Ces normes comprennent :

Un recrutement sécurisé – vérification des références des candidats potentiels en mettant l'accent sur un parcours irréprochable dans l'exécution de leurs tâches, en conformité avec le Code de conduite.

Information – tout intervenant doit avoir assimilé la Politique de protection des mineurs et des adultes vulnérables de Caritas, la Politique contre le harcèlement et les discriminations, le Code de conduite et les Ambiances Sécurisées.

Acceptation – tous les intervenants doivent avoir lu, compris et signé la lettre d'attestation concernant : la Politique de protection des enfants et des adultes vulnérables, la Politique contre le harcèlement et les discriminations, le Code de conduite et les Ambiances Sécurisées.

Obligation de signalement

Les intervenants de Caritas ont l'obligation de signaler de toute inquiétude ou soupçon d'exploitation et d'abus d'un mineur ou d'un adulte vulnérable. L'omission d'un tel rapport risque de mettre en péril la victime et Caritas, et constitue une violation de la politique de protection et du Code de conduite de la Caritas Diocésaine de Rabat.
Les intervenants de la Caritas Diocésaine de Rabat doivent rendre compte, au moyen de mécanismes de plaintes mis en place, de toute préoccupation exprimée par un membre du personnel d'une organisation ou d'une instance non membre.

Protection des données

Caritas Diocésaine de Rabat s'engage à appliquer le niveau le plus élevé de protection dans le traitement des données personnelles. Les informations personnelles requises durant les enquêtes en rapport avec des violations du Code de conduite de et de la Politique de protection des enfants et des adultes vulnérables seront traitées avec la plus haute confidentialité.